

Sujet : [INTERNET] Consultation publique sur la modification de la règle n°1 du SAGE

Boutonne

De : Denis Redureau <redde.col17@gmail.com>

Date : 16/05/2023 11:19

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

la modification citée en objet va à l'encontre du bon sens et de l'urgence face à la raréfaction de la ressource, engendrée d'une part par le dérèglement climatique abondamment documenté depuis plus de 30 ans, et d'autre part par le mépris vis-à-vis des nombreux appels à une utilisation plus sobre de ce bien commun qu'est l'eau de notre territoire.

Le volume prélevable de 3,8 M m³ inscrit dans le règlement du SAGE Boutonne devait être atteint en 2021 afin de protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques. Or, ce sont **7 millions de m³** qui ont été prélevés cette même année.

Le report à 2027 de l'atteinte de ce volume prélevable tout en maintenant les prélèvements agricoles aux alentours de 8 millions de m³ aurait pour conséquences de maintenir le déséquilibre actuel qui provoque chaque année l'assèchement des cours d'eau et des zones humides, aggrave les effets des sécheresses et dégrade encore davantage l'état de la biodiversité déjà impactée.

Pour seule illustration, le non respect 7 années/15 du débit censé préserver les milieux ou encore les km d'assecs des ruisseaux et rivières croissants année après année

En outre, il est vain de reporter les objectifs sans diminuer fortement, et dès maintenant, les prélèvements pour l'irrigation qui, de toute façon, seront drastiquement réduits pour 2027. Cette situation court-termiste précipite les irrigants dans le mur et affaiblira les milieux durant encore deux années.

Lors de la commission permanente du lundi 13 mars 2023, la région Nouvelle Aquitaine a décidé de ne pas donner un avis favorable à ce report mais un avis réservé sur le projet de révision de la règle n° 1 du SAGE Boutonne.

Il paraît donc impératif, au vu des indices prouvant d'année en année les méfaits de l'utilisation irraisonnée de la ressource en eau sur la diversité de la vie, que cesse cette gabegie et qu'une réglementation efficiente soit édictée et suivie drastiquement.

Comptant sur l'impartialité de votre décision, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération respectueuse.

--

Denis Redureau
redde.col17@gmail.com